Image not found or type unknown

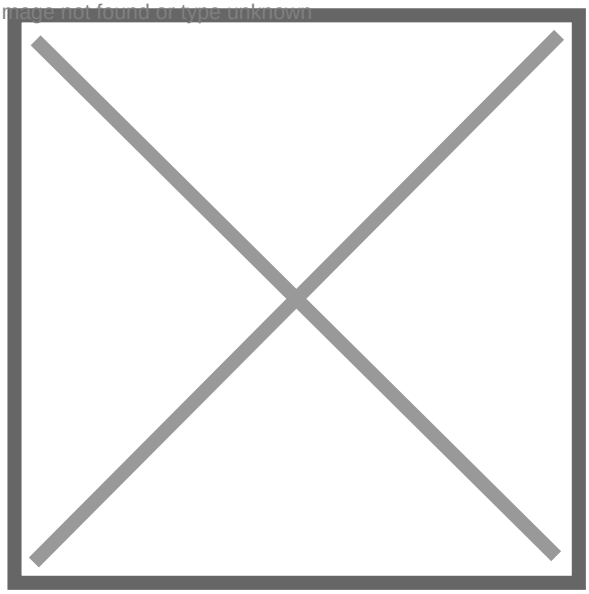

Fausses accusations devant les irp

Par **sbonnec**, le **24/11/2011** à **23:25**

Bonjour,
Je suis Sapeur-pompier volontaire, et chauffeur-livreur dans un établissement logistique de la grande distribution. Faisant partie des Instances Représentatives du Personnel j'étais récemment convoqué a une réunion de travail, je n'ai pu m'y rendre car parti en intervention pompiers. J'ai évidemment prévenu mon employeur mais un collègue qui est également mon voisin mitoyen qui lui était présent à cette même réunion a déclaré devant témoins que c'était faux, je n'étais pas allé en intervention et qu'il n'aimait pas les menteurs. Attestation du Chef de Centre de Secours confirmant ma présence en intervention, ma question est la suivante :
-Que puis-je faire pour punir ce fameux collègue ?

Par **wolfram**, le **15/12/2011** à **15:30**

Il suffit je pense que vous adressiez à votre employeur ccopie de l'attestation de votre Chef de corps.

Vous pouvez aussi l'adresser au Président le l'IRP en question CHSCT ou délégué du personnel en lui demandant d'en donner lecture à la prochaine réunion de l'instance ou votre voisin a "bavé"

Soyez beau joueur, dites que c'est par une erreur qu'il a cru que vous étiez volontairement absent de cette réunion. Les autres membres apprécieront.

Avec ma sympathie.

Michel

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés